



Intégration/recrutement et attractivité des entreprises

Responsable du projet : Antoine MASSON

Problématique

Les tensions sur le marché de l'emploi vont s'accroître sans doute en 2004, avec les premiers effets du taux de remplacement négatif des générations (effet vieillissement). Même avec un fort taux de chômage, on constate dès à présent des offres d'emplois non satisfaites dans certains secteurs, qui s'accompagnent d'un fort turn-over.

Face à ces difficultés à recruter et à fidéliser, l'ARACT propose aux entreprises de questionner leurs modalités d'accueil et d'intégration.

L'accompagnement de l'ARACT permet aux entreprises d'**améliorer certains points d'organisation interne qui limitent leur attractivité et leur capacité d'intégration** : analyse des situations réelles de travail proposées, organisation de tutorat et de processus d'intégration, définition plus précise des métiers et des compétences réellement requises, etc.

Objectifs poursuivis

- Poursuivre l'accompagnement d'entreprises, notamment en cherchant la synergie avec les démarches d'Aide au Recrutement par la Formation.
- Poursuivre l'action avec une branche et rechercher d'autres collaborations avec des organisations professionnelles (en lien notamment avec le vieillissement)
- Formaliser des points de repère sur l'intégration pour les diffuser plus largement ;
- Nouer une collaboration avec l'ANPE et les acteurs de l'insertion qui souhaitent orienter leur action vers l'entreprise (amélioration des conditions d'intégration).

Actions envisagées

Interventions :

- Analyses de la demande, diagnostics + accompagnement
- Suivi d'une action plan départemental Bâtiment 85 : actions terrain et transfert des résultats

Montage de projet avec les acteurs du recrutement et de l'insertion

- Contacts à nouer avec l'ANPE au niveau régional et des structures d'insertion qui s'orienteraient vers un appui à l'entreprise pour l'intégration et la fidélisation
- Développement d'une action pilote avec une Agence locale et une structure d'insertion autour du PADE

Capitalisation / Transfert :

- Formalisation des « conditions de réussite de l'intégration des salariés dans la durée » ;
- Transfert auprès d'intervenants (efficacité du recrutement, l'attractivité au-delà de la communication d'entreprise)
- Rencontre partenaires régionaux (institutionnels, consultants)